

Règlement Général MX Grand Est

1 DIFFERENTS CHAMPIONNATS

1.1 Championnats Grand-Est

La Ligue Motocycliste Grand-Est (LMGE) met en compétition en 2018 les Championnats Grand-Est de Motocross suivants.

1.1.1 Championnat Grand-Est Open MX1-MX2

Classe 2-3-4

1.1.2 Championnat Grand-Est 125cc

Cylindrée 125cc 2Temps

1.1.3 Championnat Grand-Est 85cc

Cylindrée 85cc 2Temps

1.1.4 Championnat Grand-Est 65cc

Cylindrée 65cc 2Temps

1.1.5 Championnat Grand-Est Quads

Minimum 125-2T ou 250-4T

1.1.6 Championnat Grand-Est Sidecar Cross

350cc-2T à 750cc-2T et < 1000cc-4T

1.2 Championnats et Trophées de Zones

La Ligue Motocycliste Grand-Est est découpée en deux zones, respectivement dénommées et composées de :

- Zone Alsace-Lorraine Départements 54, 55, 57, 67, 68, 88
- Zone Champagne-Ardenne Départements 08, 10, 51, 52

Dans chacune des zones, la LMGE met en compétition en 2018 les Championnats et Trophées suivants :

1.2.1 Championnat de Zone Open MX1-MX2

Classe 2-3-4

1.2.2 Championnat de Zone 125cc

Cylindrée 125cc 2Temps

1.2.3 Championnat de Zone 85cc

Cylindrée 85cc 2Temps

1.2.4 Championnat de Zone 65cc

Cylindrée 65cc 2Temps

1.2.5 Trophée de Zone Open MX1-MX2

Classe 2-3-4

1.2.6 Trophée de Zone 125cc

Cylindrée 125cc 2Temps

1.2.7 Trophée de Zone Féminines

Classe 2-3-4

1.2.8 Trophée de Zone Vétérans

Classe 2-3-4

1.2.9 Trophée de Zone Motos Anciennes (uniquement en Zone Champagne-Ardenne)

Classe 2-3-4

1.3 Etablissement des calendriers

Les clubs désirant organiser une épreuve de Championnat ou Trophée LMGE ou de Zone devront en faire la demande auprès du secrétariat de la Ligue LMGE.

La Commission de Motocross de la LMGE établira un calendrier mentionnant les dates et catégories retenues pour chacune des épreuves. A ce titre, elle respectera les règles d'attribution suivantes :

- Priorité 1 : épreuves Internationales ou Nationales, attribuées par la FFM
- Priorité 2 : épreuve de Championnat Grand-Est
- Priorité 3 : date traditionnelle d'organisation du club concerné
- Priorité 4 : autres dates, en concertation avec les clubs, en cas de conflit

Chaque club de la Zone Champagne Ardenne qui organise un Moto-Cross est obligé de prendre les séries Kids 65/Demo 50cc ou la catégorie Espoirs/Kids 85cc, et ceci dans chacune de ses épreuves.

1.4 Règles particulières

Le présent règlement est complété par les documents suivants :

- Règles Particulières Championnats Grand Est MX Solo
- Règles Particulières Championnats Grand Est Quads et Sidecars
- Règles Particulières Championnats et Trophées de Zones
- Règles Particulières Championnats de Zone, catégories éducatives

2 ORGANISATION GENERALE

2.1 REGLEMENTS PARTICULIERS ET RAPPORT DE CLOTURE

Se référer au Code Sportif FFM.

2.2 AMENDE FINANCIERE

En cas non-respect total ou partiel du cahier des charges, des règles et règlements FFM et LMGE, ainsi que des décisions du jury, une amende financière pourra être infligée au club. Il en sera de même si, sauf en cas de force majeure reconnu par la LMGE, le club n'a pas organisé l'épreuve demandée.

2.3 SIGNALISATION ET ACCUEIL

- Flécher le circuit la veille du début de l'épreuve.
- L'accueil des pilotes sera ouvert au minimum jusqu'à 19h00 la veille de l'épreuve.
- Pour chaque pilote, délivrer trois (3) entrées gratuites en solo et cinq (5) entrées gratuites en sidecar, au minimum :

Avec accès piste :

- Solo : 1 pilote ; Sidecar : 2 pilotes

- 1 mécanicien, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours (2 passes pour le sidecar)
 - 1 panneateur, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours et âgé d'au minimum 14 ans.
- S'il n'y a pas de Mécanicien et Panneateur licenciés, 2 entrées Accompagnateur, sans accès piste, seront délivrées

2.4 SECRETARIAT

- Prévoir un secrétariat suffisamment étoffé et compétent.
- Prévoir un ordinateur avec imprimante.
- Un photocopieur performant est obligatoire (distribution des résultats aux coureurs et aux journalistes).
- Prévoir un numéro de téléphone auquel les coureurs peuvent s'adresser la veille de l'épreuve en cas d'ennui de dernière minute.
- Prévoir un local pour un éventuel contrôle antidopage.

3 CONTROLE DES EPREUVES

La Commission de Motocross désignera pour chaque épreuve de Championnat, un Délégué choisi parmi ses membres, titulaire d'une qualification de Commissaire Sportif ou supérieure valide, qui sera chargé en particulier d'établir un rapport sur son déroulement.

Les délégués et arbitres de la commission sont investis de pouvoirs spéciaux leur permettant de remplir effectivement leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Ils portent également sur les conditions matérielles de sécurité des circuits.

Avant le début des épreuves, le Délégué peut, s'il le juge nécessaire, procéder à :

- Visite du circuit avec le dossier de l'expert
- Briefing des pilotes
- Briefing des commissaires de piste

JURY :

Pour chaque épreuve, un Jury sera constitué sous la présidence du délégué du championnat :

Un local ou tente pouvant contenir une dizaine de personnes à l'abri du bruit sera prévu à cet effet.

Membres Votant :

- le Président du Jury ;
- au moins deux Commissaires Sportifs titulaires du spécifique 1er degré de Motocross.

Membres non votant :

- le Directeur de Course ;
- le Président de Ligue (s'il se trouve sur le circuit) ;
- le Président de la Commission de Motocross de la Ligue (s'il se trouve sur le circuit) ;
- le responsable du contrôle technique et le responsable du chronométrage.

Il se réunira au minimum :

- avant l'épreuve pour demander des aménagements éventuels du circuit, des horaires de l'épreuve, confirmer la liste des coureurs, etc...
- à l'issue de la dernière manche pour homologuer les résultats.

4 CIRCUITS

La visite de l'expert sécurité se fera dans le cadre de la réhomologation du circuit, ou à la demande expresse de la Commission de Motocross.

Une zone d'essai (itinéraire non fermé, allant d'un point de départ à un point d'arrivée distinct) est conseillée.

Pour tous les autres points, l'Article 4 du Règlement Championnat de France est d'application.

5 CHRONOMETRAGE

Pour toutes les épreuves de Championnat, la présence de chronométreurs désignés par le comité de chronométrage Grand Est sera exigée.

Pour tous les championnats le chronométrage informatique est obligatoire et un local répondant aux conditions suivantes devra être mis à la disposition des chronométreurs.

5.1 Local chronométrage

- fermé, propre avec aération
- à l'abri des intempéries
- vitres propres (pas de plastique)
- accessible aux voitures
- prévoir la climatisation ou ventilateur (si la température est supérieure à 35°, le matériel et les ordinateurs ne pourront plus être en état de fonctionner)
- pas de haut-parleur à proximité (aboyage)

Ce local sera dédié au chronométrage et à la direction de course.

En cas de non respect de la régulation de température du local, le personnel du chronométrage ne garantit pas les résultats.

- Dimension du local et besoin divers matériels :
 - o local de 12 à 15m²
 - o 4 mètres de tables solides, largeur 0,60 à 0,70cm
 - o chaises, en nombre suffisant
- Besoin en personnel et divers matériels :
 - o 1 membre du club pour l'affichage des résultats
 - o 1 membre du club pour l'aide au chronométrage (photocopie – feuille de 100, ...)
 - o 1 membre du club pour la distribution et la récupération des transpondeurs
 - o 1 panneau d'affichage éloigné du poste de chrono
 - o 1 ramette de papier A4 (minimum 90g)
- Alimentation du local
 - o obligatoire et indépendante de toute autre installation (sono)
 - o 220V réguliers
 - o groupe électrogène récent de 2 à 3kw

Si la tour de contrôle se situe au centre du circuit, l'organisateur devra assurer la manutention et l'aide pour l'installation du matériel, à l'arrivée et au départ des chronométreurs.

Si une épreuve se déroule sur deux jours, le local de chronométrage sera fermé et la sécurité devra être prévue pour que le matériel puisse y rester la nuit.

5.2 Boucle Chronométrage

Pour les épreuves se déroulant en Zone Alsace-Lorraine, il est rappelé à tous les clubs que la Société CHRONOLEC préconise une boucle composée de

- 2 fourreaux de diamètre 32 mm maximum, avec un tire câble
- Posés en parallèle, avec un écart de 80cm
- Enterré à une profondeur de 40 cm
- Muni d'un fil cuivre souple tressé de 2.5 mm de diamètre,

Ces prescriptions doivent être rigoureusement respectées. Il est conseillé de refaire les boucles existantes avant chaque manifestation.

Pour les épreuves se déroulant en Zone Champagne Ardenne, il est rappelé à tous les clubs que la Société BE CHRONIZED préconise une boucle composée de :

- Le câble électrique souple doit avoir de préférence un diamètre de 1,00 à 1,5 mm² et l'espacement entre ce fil doit être en règle générale au minimum de 15 cm et au maximum de 60 cm.
- Le câble électrique de la boucle doit faire en règle générale au moins 20 mètres de long

5.3 Zone panneauteurs

- prévoir un abri pour l'écran d'affichage
- une alimentation électrique 220 V est installée par le club organisateur

5.4 Transpondeurs

Pour les épreuves se déroulant en Zone Alsace-Lorraine, lors du contrôle administratif, un transpondeur est remis à chaque pilote contre une remise d'un chèque de caution de 200,00 €. Ce chèque de caution sera rendu au pilote lorsque le transpondeur, préalablement nettoyé, sera ramené au contrôle administratif, au plus tard 30 minutes après la fin de la dernière manche disputée.

En cas de non restitution du transpondeur, les pilotes devront le renvoyer, avec une amende de 20.00 Euros, au plus tard le mercredi après l'épreuve, à l'adresse suivante :

Ligue Motocycliste Grand Est, Maison des sports, 13 rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE

A partir de deux oublis, l'amende passe à 50,00€

Si le transpondeur est restitué plus d'une semaine après l'épreuve, la LMGE se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de 200,00 €

Par ailleurs, les pilotes devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 10 €. Les pilotes peuvent investir dans un support seul de 8 € et la goupille 2 €.

En aucun cas, le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année.

Pour les épreuves se déroulant en Zone Champagne Ardenne, un transpondeur est remis à chaque pilote inscrit au championnat lors de sa première épreuve contre une remise d'un chèque de caution de 100 €. Celui-ci doit venir le récupérer auprès des chronométreurs avant le début de la manifestation. Ce chèque de caution sera rendu au pilote lorsque le transpondeur, préalablement nettoyé, sera renvoyé dans les temps au Secrétariat de la Ligue. En cas de non restitution du transpondeur dans les délais imposés, le chèque de caution sera prélevé.

Chaque pilote considéré Hors Ligue/Hors Championnat doit venir récupérer son transpondeur auprès des chronométreurs contre remise d'un chèque de caution de 100 € plus sa licence. Ces documents seront rendus au pilote lorsque le transpondeur, préalablement nettoyé, sera ramené aux chronométreurs, au plus tard 30 mn après la fin de la dernière manche disputée. En cas de non restitution du transpondeur au 1er Novembre de l'année, le chèque de caution sera prélevé.

5.5 Timing

ATTENTION : 5 minutes obligatoires entre le dernier concurrent arrivé et le nouveau départ.

Le Directeur de Course devra demander aux chronométreurs s'ils sont prêts à chaque nouveau départ.

6 PILOTES

6.1 PILOTES ADMIS

Les Championnats et Trophées de Motocross, sont réservés aux pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM, membre d'un club affilié à la LMGE .

Les épreuves des différents Championnats et Trophées sont ouvertes aux pilotes des autres ligues, sous réserves de places disponibles, après la date de clôture des engagements

Ils pourront figurer au classement de la journée de leur catégorie, mais ne figureront pas dans les classements cumulés du cycle d'épreuves.
Ces pilotes ne pourront pas bénéficier des primes de résultat.

6.2 AGES DES PILOTES

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir dépassé l'âge maximum au 01 janvier de la saison en cours.
Pour les pilotes féminins, les âges maximum seront repoussés d'un an dans les championnats de 65cc et 85cc.

6.3 INSCRIPTION

6.3.1 Championnats Grand-Est

Les pilotes désirant participer aux Championnats Grand-Est devront s'inscrire via le système internet Engage-Sports, accessible à l'adresse suivante : <http://ffm.engage-sports.com/>
Les modalités d'inscriptions seront communiquées aux pilotes, clubs et délégués, au plus tard le 10/01/2018. Il n'y a pas de date de clôture des inscriptions.

6.3.2 Championnats et Trophées de Zone Alsace-Lorraine

Les pilotes désirant participer aux Championnats ou Trophées de la Zone Alsace-Lorraine devront s'inscrire via le système internet Engage-Sports, accessible à l'adresse suivante : <http://ffm.engage-sports.com/>
Les modalités d'inscriptions seront communiquées aux pilotes, clubs et délégués, au plus tard le 10/01/2018. La Commission de Motocross établira une liste de notoriété. Les pilotes y figurant ne seront pas autorisés à s'inscrire en catégorie Trophée.
Il n'y a pas de date de clôture des inscriptions. Néanmoins, la Commission de Motocross de examinera la liste des inscrits au 01/03/2018. Si besoin, elle corrigera les critères de sélections dans les différentes catégories, afin de les équilibrer. Ces éventuelles nouvelles conditions seront également appliquées aux pilotes s'inscrivant après le 01/03/2018.

6.3.3 Championnats et Trophées de Zone Champagne-Ardenne

Les pilotes désirant participer aux Championnats ou Trophées de la Zone Champagne Ardenne devront s'inscrire via le système internet de la Ligue, accessible à l'adresse suivante : <http://inscriptions.lmca.fr/>
Cette inscription comprend l'obtention d'un numéro au Championnat ou Trophée et la location à l'année d'un transpondeur. Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire pour un montant de 75€. La Commission de Motocross établira une liste de notoriété. Les pilotes y figurant ne seront pas autorisés à s'inscrire en catégorie Trophée.

6.4 NUMEROS DE COURSE

Les maillots floqués doivent porter le même numéro que la moto (y compris à l'entraînement).

6.4.1 Championnats Grand-Est

Les numéros de course seront attribués à l'année, via le système internet Engage-Sports.

Les pilotes pourront choisir leur N° de course, dans la limite des N° disponibles, et selon les priorités suivantes :

- Priorité 1, à partir du 15/01/2018 : les pilotes ayant des N° « Championnat de France »
- Priorité 2, à partir du 01/02/2018 : les pilotes présélectionnés, au vu des résultats 2017
- Priorité 3, à partir du 15/02/2018 : tous les autres pilotes

6.4.2 Championnats et Trophées de Zone Alsace-Lorraine

Les numéros de course seront attribués à l'année, via le système internet Engage-Sports.

Il n'y aura pas de doublon dans les catégories suivantes réunies :

- Championnat OPEN MX1-MX2
- Championnat 125-2T
- TROPHEE OPEN MX1-MX2
- TROPHEE 125-2T
- VETERAN
- FEMININE

Pour ces catégories, les pilotes pourront choisir leur N° de course, dans la limite des N° disponibles, et selon les priorités suivantes :

- Priorité 1, à partir du 15/01/2018 : les pilotes ayant des N° « Championnat de France »
- Priorité 2, à partir du 01/02/2018 : les pilotes désirant conserver leur N° de course de l'une des quatre catégories, de la saison 2017
- Priorité 3, à partir du 15/02/2018 : tous les autres pilotes

Pour les autres catégories (85cc, 65cc, Quads, Sidecar) les pilotes pourront choisir leur N° de course dans la limite des N° disponibles, et selon les priorités suivantes :

- Priorité 1 à partir du 15/01/2018 : les pilotes ayant des N° « Championnat de France »
- Priorité 2, à partir du 01/02/2018: les pilotes de la même catégorie, désirant conserver leur N° de course de la saison 2017
- Priorité 3, à partir du 15/02/2018 : tous les autres pilotes

Les délégués ci-dessous valideront les inscriptions et numéros des pilotes :

- Norbert WEBER Tel : 03.82.88.50.27 ou 06.08.55.80.70 - Courriel : webnor@aol.com
- Jean-Luc MULLER Tel : 06.09.42.32.48 - Courriel : jlmuller@lmr-alsace.com

6.4.3 Championnats et Trophées de Zone Champagne-Ardenne

Les numéros de course seront attribués à l'année. La réservation s'effectue préalablement l'inscription au Championnat ou au Trophée.

- La réservation des numéros des catégories suivantes s'effectue auprès du Secrétariat Administratif de la Champagne Ardenne : 125cc Ligue, Open Ligue, Trophée 125cc, Trophée Open, Trophée Vétérans, Trophée Féminins, Trophée Motos Anciennes
- La réservation des numéros des catégories suivantes s'effectue auprès de Ludovic DANIEL : Kids 50cc, Kids 65cc, Kids 85cc et 85cc ESPOIRS.

Pour ces catégories, les pilotes pourront choisir leur numéro de course, dans la limite des numéros disponibles et selon les priorités suivantes :

- Priorité 1, le pilote ayant eu un numéro en 2017 et désirant le conserver doit effectuer sa réservation entre le 6 et 20 Décembre 2017. Le pilote n'étant pas inscrit en 2017 ou désirant changer de catégorie doit effectuer sa réservation en fonction des numéros disponibles.

- Priorité 2, à partir du 21 Décembre 2017 : Tous les numéros acquis en 2017 et non réservés deviennent définitivement libres.

Plaques et Numéros : voir tableau n°1

AUCUNE DEROGATION NE SERA DONNEE AUX PILOTES QUI PARTICIPENT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE. La commission de cross veillera au respect de cette numérotation.

A chaque épreuve :

Les pilotes hors ligue 125 et Open (hors championnat) ont des numéros de 900 à 999 (Numéro pair pour les 125cc et Impair pour les Open, de 900 à 950 pour les ligues et de 951 à 999 pour les Trophée). Ils doivent s'inscrire obligatoirement sur le site d'inscription en ligne de la Zone Champagne-Ardenne.

Les pilotes Kids, 85cc Ligue et Moto Anciennes hors ligue ont des numéros supérieurs à 100.

Les maillots floqués doivent porter le même numéro que la moto (y compris à l'entraînement).

6.5 NOMBRE DE PILOTES ADMIS

Le nombre de pilotes ou d'équipages admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à la capacité maximale du circuit, soit au maximum :

- 30 pilotes pour les catégories Quads et Sidecar
- 45 pilotes pour toutes les autres catégories

7 ENGAGEMENTS DANS LES EPREUVES DE CHAMPIONNAT

7.1 Championnats Grand-Est

Basé sur les championnats de Ligue Champagne-Ardenne et Alsace-Lorraine 2017, la Commission de Motocross constituera des listes de pilotes prioritaires, selon les nombres indiqués dans le tableau ci-dessous.

Ces pilotes bénéficieront de places réservées, jusqu'à J-21 avant chaque course du Championnat.

De J-20 à J-14, validation de tous les autres pilotes, dans l'ordre d'arrivée des demandes d'engagement

De J-13 à J-5, validation des pilotes suivants, avec possibilité d'appliquer une pénalité de 20€, à la discrétion du club organisateur.

J-4, 0h00, fermeture des engagements.

Dans tous les cas, le nombre de pilotes engagés dans chaque catégorie ne pourra pas dépasser les maximums indiqués ci-dessous.

Catégorie	Pilotes Prioritaires Zone Alsace-Lorraine	Pilotes Prioritaires Zone Champagne-Ardenne	Nombre Maximal de Pilotes
OPEN MX1-MX2	20	20	80
125-2T	20	20	80
85cc	10	10	40
65cc	10	10	40
QUADS	Non applicable	Non applicable	30
SIDECAR	Non applicable	Non applicable	30

7.2 Championnats et Trophées de Zone Alsace-Lorraine

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet Engage-Sports et uniquement après validation de l'inscription aux championnats.

Les droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- 40 € par course, pour toutes les catégories, sauf,
- 28 € par course, pour la catégorie 85cc et 65cc
- 20 € : Démonstration 50cc

Le club organisateur acceptera toutes les demandes d'engagement des pilotes inscrits aux championnats et classements annexes, émis avant la date de clôture des engagements.

La date de clôture des engagements est fixée à 13 jours avant l'épreuve, soit J-13

Passée cette date :

- les droits seront majorés de 20€
- les clubs peuvent refuser l'engagement d'un pilote.
- les clubs peuvent engager des pilotes hors championnat et/ou hors ligue

Les engagements seront clos, quatre jours (J-4) avant la date de l'épreuve.

Les confirmations d'engagement seront envoyées par e-mail à chaque pilote, dès validation de son engagement. Les documents utiles, tel que le règlement particulier et les horaires, seront accessibles sur le système internet de gestion des engagements.

7.3 Championnats et Trophées de Zone Champagne-Ardenne

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le site internet <http://inscriptions.lmca.fr/> et uniquement après validation de l'inscription aux Championnats ou Trophées.

Les droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- 33 € par course, pour toutes les catégories, sauf,
- 25 € par course, pour les catégories 85cc et 65cc,
- 20 € pour les Kids 50cc.

A partir de 21 jours avant l'épreuve, les droits seront majorés.

50 € pour toutes les catégories, sauf, pour les Kids 50 à 30 €.

A partir de 15 jours avant l'épreuve, les pilotes Hors Ligue/Hors Championnat auront la possibilité de s'inscrire si les plateaux ne sont pas complets, aux montants suivants :

- 45 € : Championnats 125cc et Open, Trophées 125cc, Open, Vétérans, Féminins et Motos Anciennes
- 40 € : Championnat 85cc et Kids 85cc
- 32 € : Kids 65cc
- 22 € : Kids 50cc

Les engagements seront clos, à trois jours (J-3) avant l'épreuve.

Les confirmations d'engagement et les horaires de la manifestation seront envoyés par le club en courrier postal.

7.4 Pilote souhaitant déclarer forfait

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait sur le site internet de chaque Championnat ou Zone.

Si le forfait intervient après la date de clôture des engagements, le pilote devra prévenir le club par téléphone et confirmer son forfait par écrit auprès du club.

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel etc.).

Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par le club, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait un droit administratif pourra être retenu. Aucun remboursement ne sera effectué si le pilote déclare forfait après l'épreuve.

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end.

Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, les ligues auront la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

7.5 Sponsoring

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements de la LMGE en matière de sponsoring.

8 CONTROLE TECHNIQUE

Application du § Contrôle Technique du Règlement Général des Championnats de France de Motocross, version 2018, sauf pour les points notifiés ci-dessous.

Un Commissaire Technique, chargé du marquage et de la vérification des machines, sera obligatoirement désigné par le Collège Technique de la LMGE, dans toutes les épreuves de Championnat.

8.1 OBLIGATIONS DE LA LIGUE ET DU CLUB

8.2 HORAIRES

8.3 CLASSES

8.4 PLAQUES NUMEROTEES

8.5 CONTROLE DU NIVEAU SONORE DES MACHINES

8.6 TUYAUX D'ECHAPPEMENT

8.7 CARBURANT

8.8 CASQUE ET EQUIPEMENTS

8.9 CONTROLE DES MACHINES ET IDENTIFICATION

8.9.1 Identification des machines

8.9.2 Poids minimum des machines de motocross

8.9.3 Concurrent ne possédant qu'une machine

8.9.4 Concurrent possédant deux machines

8.9.5 Concurrent ayant ses deux machines rendues inutilisables

8.9.6 Contrôle des machines

8.10 MISE EN PARC FERME A L'ISSUE DE LA DERNIERE MANCHE

La mise en parc fermé à l'issue de la dernière n'est pas d'application dans le présent règlement. Toutefois, si besoin, le Délégué ou le Commissaire Technique peuvent soumettre cette possibilité au Jury.

9 INSTALLATIONS

9.1 PARC COUREURS

Il sera plat et suffisamment grand pour recevoir tous les pilotes, selon les catégories prévues et ne devra en aucun cas être fermé à clef.

Prévoir un panneau d'affichage dans le parc-coureurs.

Aire de nettoyage obligatoire.

Il est rappelé que les machines doivent être poussées dans le parc-coureurs. Toutefois, en fonction de la configuration du circuit, le délégué pourra aménager cette règle.

9.2 PARC D'ATTENTE

Le club devra prévoir 1 commissaire sportif et 1 commissaire technique responsable du parc d'attente.

Le parc d'attente sera prévu à proximité de la ligne de départ, de façon à ce que les pilotes puissent y accéder sans avoir à emprunter la piste. Une pendule avec les secondes en état de marche sera placée bien en évidence à l'entrée du parc (heure fournie par le service de chronométrage).

Il devra être clos afin d'interdire son accès aux personnes étrangères à l'organisation.

Il devra être aménagé de manière à ce que les pilotes puissent y poser leur machine (boxes séparés avec des barrières en bois ou métalliques). Les machines devront obligatoirement stationner dans les boxes.

L'organisateur devra prévoir des plaques numérotées qui y seront posées avant le début de la manifestation.

Un mécanicien par pilote y sera admis.

10 DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

10.1 SECURITE

Le service médical doit être opérationnel dès le début des essais de la manifestation.

Sur le circuit seront présents :

- un médecin,
- des secouristes en nombre suffisant,
- 1 ambulance.

La sécurité et la signalisation sur le circuit doit être assurée par des commissaires.

10.2 SONORISATION

La sono doit pouvoir fonctionner au plus tard 30mn avant le départ des premiers essais le jour de la manifestation.

10.3 HORAIRES

Les horaires sont fixés dans le règlement particulier de chaque épreuve, après validation par la Commission de Motocross.

Un intervalle de 45mn minimum devra être respecté entre les séances d'essais, entre le dernier essai et la 1ere manche, ainsi qu'entre chaque manche.

Les horaires seront organisés de manière à démarrer la dernière manche des Championnats avant 18h00.

10.4 ESSAIS ET COURSES QUALIFICATIVES

Se référer aux règles particulières de chaque championnat.

A l'issue des qualifications, aucun pilote non-qualifié ne sera éliminé. Les pilotes non-qualifiés participeront aux manches consolantes prévues ou seront reversés dans une catégorie non pleine, sans droit d'engagement supplémentaire.

10.5 DEPART

10.5.1 Procédure de mise en place dans le parc d'attente

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Sauf autres dispositions prévues dans les règles particulières, le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course ou du délégué.

10.5.2 Procédure de mise en grille et de départ

Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche. Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

10.5.3 Grille de départ

La grille à éléments individuels tombant du côté des pilotes et un dispositif anti-recul devant être placé à 3 mètres en arrière de la grille sont obligatoires pour tous les championnats de la LMGE.

Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes. Les pilotes se mettront en 2ème ligne lorsque la première sera complètement occupée.

Pour les sidecars et les quads, les pilotes de la 2ème ligne devront obligatoirement se positionner dans l'alignement des pilotes de la 1ère ligne.

10.5.4 Procédure de départ

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le Directeur de Course ou son assistant. Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué à la vue de tous. Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Avant et au moment du départ, seuls les pilotes pourront accéder derrière la grille et modifier leur place de départ sans utiliser d'outil. En cas de non-respect de ces prescriptions, une amende de 75 € sera infligée au pilote et retenue sur ses prix d'arrivée. Le responsable du parc d'attente devra faire respecter cette clause. La roue avant de la moto ne devra pas être à plus de 50cm de la grille à partir du moment où le panneau « 15 secondes » sera présenté.

Dès que toutes les motos seront sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant "15 secondes" pendant 15 secondes.

A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant "5 secondes" et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" ait été montré.

Le Directeur de Course signalera aux Commissaires Sportifs, aux fins de sanctions, tout coureur qui partirait avant le signal ; les sanctions prises pourront être d'ordre sportif (déclassement, pénalisation en tours ou temps) et d'ordre pécuniaire (amende).

10.5.5 Faux départ

Tout faux départ sera indiqué en brandissant un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

10.6 DUREE DES EPREUVES

Le temps pour chacune des épreuves ou manches des différents Championnats est fixé dans les règles particulières prévues pour chacun d'eux. L'arrêt de chaque manche sera prononcé lorsque le concurrent de tête franchira pour la première fois la ligne d'arrivée après l'expiration du temps imparti pour la manche. Si une course est arrêtée à n'importe quel moment pendant la première moitié du temps imparti, elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30mn après l'arrêt de la course. Le changement de moto est autorisé. Le choix devra être fait 10mn avant le nouveau départ.

Si une course est arrêtée après que la moitié du temps imparti se soit écoulée, la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant l'arrêt de la manche.

A l'exception d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois, et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulé, la course sera considérée comme nulle et non avenue.

10.7 CLASSEMENT

Dans chaque épreuve de Championnat, chacune des manches est considérée comme une course en soi, et les pilotes sont classés suivant leur ordre d'arrivée.

Pour chacune des manches de Championnat, le barème des "points-Championnats" sera le suivant (sous réserve de dispositions propres prévues dans les règles particulières) :

<i>Place</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>10</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>13</i>	<i>14</i>	<i>15</i>
Points	50	46	43	40	37	34	31	29	27	25	23	21	19	17	16
<i>Place</i>	<i>16</i>	<i>17</i>	<i>18</i>	<i>19</i>	<i>20</i>	<i>21</i>	<i>22</i>	<i>23</i>	<i>24</i>	<i>25</i>	<i>26</i>	<i>27</i>	<i>28</i>	<i>29</i>	<i>30</i>
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au moins un tour.

En cas d'ex æquo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

En cas d'ex æquo au classement du Championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

10.8 PRIX D'ARRIVEE

Les indemnités sont à la charge du club organisateur. Elles sont versées par catégorie et par manche. Les indemnités sont distribuées uniquement aux pilotes sur présentation des licences. Aucune indemnité ne sera remise ultérieurement.

Les pilotes hors ligue n'ont pas d'indemnités, sauf si le club en prévoit une spécifiquement pour eux.

10.9 DISQUALIFICATION

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Pendant les courses, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation. Durant les courses, l'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de la zone de réparation.

L'intervention d'un manager en dehors de la zone de panneutage, pour quelque raison que ce soit, est interdite. La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves.

Le non-respect de l'une de ces 4 règles entraînera la disqualification du pilote pour la manche.

D'autre part, tout pilote qui aura volontairement "coupé" le parcours et gagné ainsi une ou plusieurs places sera exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé le dernier de ces essais.

10.10 RECLAMATION

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 €. Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue.

10.11 Annulation d'une épreuve

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres et/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement seront reversés aux clubs organisateurs. Les pilotes ne toucheront aucune prime si l'annulation intervient avant la 1ère manche sauf si l'annulation est imputable à l'organisateur.

11 CLASSEMENTS GENERAUX DES CHAMPIONNATS

11.1 Changement de catégorie

Tout pilote désirant changer de catégorie en cours de saison devra en faire la demande auprès de la Commission de Motocross. Si le changement est accepté, il ne cumulera pas les points obtenus dans son ancienne catégorie mais pourra prétendre aux points marqués dans sa nouvelle catégorie.

11.2 Récompenses de fin de saison

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison, selon les classements généraux établis dans chaque catégorie.

Championnats Grand Est	
Championnat Grand Est Open MX1-MX2	1 coupe aux 3 premiers MX1 1 coupe aux 3 premiers MX2
Championnat Grand Est 125cc-2T	1 coupe aux 3 premiers
Championnat Grand Est 85cc-2T	1 coupe aux 3 premiers Espoirs 1 coupe aux 3 premiers Kids
Championnat Grand Est 65cc-2T	1 coupe aux 3 premiers
Championnat Grand Est Sidecar	2 coupes aux 3 premiers
Championnat Grand Est Quads A	1 coupe aux 3 premiers
Trophée Grand Est Quads B	1 coupe aux 3 premiers

Championnats et Trophées de Zones	Zone Alsace-Lorraine	Zone Champagne-Ardenne
Championnat Open MX1-MX2	1 coupe aux 3 premiers MX1 1 coupe aux 3 premiers MX2	1 coupe aux 3 premiers MX1 1 coupe aux 3 premiers MX2
Championnat 125cc-2T	1 coupe aux 3 premiers	1 coupe aux 3 premiers
Championnat 85cc-2T	1 coupe aux 3 premiers Espoirs 1 coupe aux 3 premiers Kids	1 coupe aux 3 premiers Espoirs 1 coupe aux 3 premiers Kids
Championnat 65cc-2T	1 coupe aux 3 premiers	1 coupe aux 3 premiers
Trophée Open MX1-MX2	1 coupe aux 3 premiers	1 coupe aux 3 premiers
Trophée 125cc-2T	1 coupe aux 3 premiers	1 coupe aux 3 premiers
Trophée Féminines	1 coupe aux 3 premiers	1 coupe aux 3 premiers
Trophée Vétérans	1 coupe aux 3 premiers	1 coupe aux 3 premiers
Trophée Motos Anciennes	/	1 coupe au premier de chaque catégorie

Les classements généraux des catégories Trophée Open MX1-MX2 et Trophée 125cc-2T comporteront les N° de département d'appartenance des clubs de chaque pilote.
Les classements provisoires et finaux seront transmis aux Comités Départements.

11.3 Ex aequo

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex æquo subsistent, par la meilleure place dans la dernière manche comptant pour le Championnat.

12 SELECTION POUR LES EPREUVES PAR EQUIPES OU DETECTIONS

Les pilotes sélectionnés pour une course par équipe ou un stage de détection auront l'obligation d'y participer. La Commission choisira les pilotes en tenant compte de leur classement dans les différents Championnats, de leur forme du moment, des circuits où sont organisées les épreuves et de leur comportement d'une manière générale. Ils devront obligatoirement prévenir les organisateurs auprès desquels ils se seraient préalablement engagés. Un pilote ainsi choisi qui refuserait de participer à la compétition pour laquelle il a été désigné, sans motif dûment justifié, ne sera pas autorisé à participer le même jour à une autre épreuve motocycliste.

13 APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le Jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission de Motocross de la LMGE.

Toute contestation ou litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.

14 ARTICLE 14 – SIGNIFICATION DES DRAPEAUX 26

NATIONAL	Signal du départ d'une course.
VERT	Piste libre.
DRAPEAU ROUGE	Signal d'interruption d'une course ou d'une séance d'essai.
JAUNE (IMMOBILE)	Danger, ralentir et défense de dépasser. Pour ne pas risquer de lui faire perdre sa signification, l'usage du drapeau jaune immobile ne devra pas excéder le temps nécessaire au dégagement de la route ou de la piste.
JAUNE (AGITE)	Danger grave, soyez prêt à stopper. Défense de dépasser et de sauter. Le drapeau jaune agité est utilisé lorsque l'accident vient de se produire et s'il présente un certain caractère de gravité ou d'encombrement important de la piste.
BLEU (IMMOBILE)	Un concurrent de la tête de course rattrape un concurrent attardé et le suit de près.
BLEU (AGITE)	Un concurrent de la tête de course cherche à doubler un concurrent attardé. Ce dernier doit garder sa trajectoire et le laisser passer.
JAUNE AVEC BANDES VERTICALES ROUGES (FIXE)	Utilisé dans les courses mixtes. Attention ! piste glissante, changement d'adhérence.
BLANC	Informe les concurrents que des moyens de secours humain ou matériels sont sur la piste. Danger grave, soyez prêt à stopper. Défense de dépasser. Ce drapeau est utilisé pour appeler les secours.
BLANC AVEC UNE CROIX DE ST ANDRE ROUGE (FIXE) (MOTOCROSS)	Personnel médical sur la piste, roulez avec une extrême prudence. Défense de dépasser, le pilote n'est pas autorisé à sauter.
BLANC AVEC UNE CROIX ROUGE (FIXE) (SUPERCROSS)	Présence d'un blessé ou de personnel d'urgence sur le circuit. Réduire votre vitesse. Les sauts et les whoops doivent être négociés séparément et enroulés jusqu'à la sortie de la zone concernée.
NOIR ACCOMPAGNE D'UN NUMERO (FIXE)	Pour le concurrent portant ce numéro, le pilote doit sortir de la piste et ne pourra plus repartir.
NOIR AVEC UN DISQUE ORANGE ACCOMPAGNE D'UN NUMERO(FIXE)	Le conducteur portant ce numéro doit immédiatement quitter la piste.
A DAMIERS NOIRS ET BLANCS (AGITE)	Signal d'arrêt à la fin de course ou de fin de séance d'essai.

Les dimensions des drapeaux doivent être d'environ 750 x 600mm.

Pour les épreuves se déroulant la nuit, des panneaux rétro réfléchissants de couleurs identiques remplaceront les drapeaux.

15 ENVIRONNEMENT

Les clubs organisant une épreuve de Championnat ou Trophée devront être sensibilisés à tout ce qui touche à l'environnement et devront suivre les obligations et recommandations suivantes :

Obligations :

- Les pilotes doivent utiliser un tapis environnemental pour les travaux de mécanique. Toute infraction sera pénalisée par une amende de 50 €.
- Prévoir et disposer de containers en nombre suffisant dans le paddock pour les huiles et carburant

usagés ou autres matières toxiques. Les pneus usés restent à la charge des pilotes.

- Etre attentif au niveau sonore de la sonorisation et positionner les haut-parleurs en direction du centre du circuit.
- Prévoir des points d'eau à usage des pilotes et de leurs équipes.
- Prévoir des parkings en nombre suffisant pour éviter tout stationnement sauvage.
- Procurer à chaque participant des sacs poubelles.
- Prévoir et disposer des poubelles en nombre suffisant dans la zone public, le paddock et les parkings voitures.
- Informer régulièrement le public des règles à observer relatives à l'environnement par des slogans de sensibilisation et insérer ceux-ci dans le programme de la manifestation.

Recommandations :

- Prévoir une aire de nettoyage des motos munie d'un système de décantation pour la collecte des déchets d'hydrocarbures.
- Signaler de façon suffisante l'emplacement des sanitaires pour le public et les participants.
- Signaler de façon suffisante l'emplacement des containers pour les huiles et carburant usagés ou autres matières toxiques.

L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.